



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Victor

### MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 05 Septembre 2000 à 20:00 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Alain Mathieu, Victor Bernard, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Était absent : Monsieur Christian Roy.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres du Conseil.

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

154-2000

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est adopté tel que présenté.

ADOPTE

155-2000

#### ADOPTION DU DERNIER PROCES-VERBAL

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du 07 août 2000 est adopté tel que présenté.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution  
ou annotation

156-2000

### M.R.C. ROBERT-CLICHE - ACHAT REGROUPÉ D'ASSURANCES

ATTENDU l'offre de Optimum gestion de risque Inc. Dans le cadre de processus d'achat regroupé d'assurance.

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor restera avec la même courtier pour ses assurances générales pour l'année 2001.

ADOPTE

157-2000

### DEMANDE DE MONSIEUR RAYMOND VEILLEUX - ENTRÉE D'EAU

ATTENDU la demande de Monsieur Raymond Veilleux pour avoir un installation d'eau potable dans son étable lorsque celle ci sera occupée.

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité fera une installation d'eau potable dans son étable lorsque celle ci sera occupée.

ADOPTE

158-2000

### DEMANDE DE GRATTAGE - AGE D'OR

ATTENDU la demande de l'Age d'Or pour le déneigement de l'entrée donnant accès à leur local.

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor fera le déneigement de l'entrée de l'Age d'Or. La municipalité fera le déneigement après que tout ses chemins seront déblayés.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution  
ou annotation

159-2000

### PROJET DE SUBDIVISION - LUCIE LACHANCE

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor approuve le plan de cadastre d'une partie du lot 300 pour créer le lot 300-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Victor-de-Tring préparé par l'arpenteur géomètre, Monsieur Yves Thibodeau, le 07 juillet 2000 sous le numéro 3096 de ses minutes. Le secrétaire-trésorier Monsieur Marc Bélanger est autorisé à signer tous les documents.

ADOPTE

160-2000

### SEL A DEGLACAGE - DEMANDE DE SOUMISSION

Proposé par Monsieur Alain Mathieu,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander des soumissions pour la fourniture de sel à déglacer pour la Municipalité de Saint-Victor pour la saison hivernale 2000 - 2001.

Les fournisseurs suivants sont invités à présenter une soumission:

- La Société Canadienne du Sel Ltée.
- Sifto Canada

Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées et identifiées **SEL A DEGLACAGE** au bureau de la Municipalité, 287 Rue Marchand, Saint-Victor G0M 2B0, jusqu'à 16 heures le 02 octobre 2000 pour être ouvertes le même jour à la séance du Conseil municipal. Le Conseil municipal ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ADOPTE



## Municipalité de Saint-Victor

N° de résolution  
ou annotation

161-2000

### LES COMPTES

Proposé par Monsieur Victor Bernard,

Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que les comptes suivant sont adoptés pour  
paiement :

861	Hydro-Québec	1	145,30	\$
866	Québectel Mobilité		180,81	\$
869	Hydro-Québec		100,36	\$
870	Pitney Bowes Leasing		213,49	\$
871	Hydro-Québec	3	298,67	\$
872	Hydro-Québec	3	202,35	\$
874	Christian Jacques	1	229,96	\$
893	Christian Jacques		690,00	\$
901	Marcel Poulin		62,00	\$
902	Armand Lapointe Equipement		57,05	\$
903	Garage Irenée Groleau		70,00	\$
904	Excavation André Gosselin	26	634,60	\$
905	Magasin Coop		880,97	\$
906	Excavation C.A. Giroux	6	723,21	\$
907	Gilbert Veilleux, Camionneur	4	417,03	\$
908	Bernard Jolicoeur Enr.		63,26	\$
909	Québectel		34,45	\$
910	Camions Gilbert		31,49	\$
911	Publi-Sac		35,63	\$
912	Impression de Beauce		257,66	\$
913	Transport Couture		73,84	\$
914	Yves Laplante	2	242,99	\$
915	Forage André Vachon	34	021,73	\$
916	Systèmes d'imagerie Guy Drouin		332,81	\$
917	Bureautique Guy Drouin		183,17	\$
918	Elyps		348,53	\$
919	Expertises Immobilières de Beauce	1	322,79	\$
920	Centre Electrique de Beauce		403,04	\$
921	Clearnet		859,24	\$
922	Ateliers F.L.P.H.	1	182,95	\$
923	Biolab		908,12	\$
924	Signabec	1	199,72	\$
925	Garage Marc Bureau	1	477,24	\$
926	Beauce Peinture Professionnelle		51,23	\$
927	Fecteau et Frères		51,76	\$
928	Maxi Métal		79,77	\$
929	Extincteurs Kaouin		68,72	\$
930	Praxair		9,35	\$
931	Fédération Québécoise Munici.		160,50	\$
932	Pavage Sartigan		287,56	\$
933	Boivin et Gauvin		295,92	\$
934	M.R.C. Robert Cliche	3	814,64	\$
935	Editions Juridiques FD		138,03	\$
936	Hercule Fortin Inc.		63,39	\$
937	Pneus Beaucerons		170,24	\$
938	Centre du Camion Amiante	5	075,68	\$



N° de résolution  
ou annotation

## Municipalité de Saint-Victor

939	Alliance Coop	3 557,81 \$
940	Béton St-Ephrem	6 518,28 \$
941	Pavage Jean-Luc Roy	6 060,20 \$
942	Jacques Bolduc	15,00 \$

ADOPTE

162-2000

### LEVÉE DE LA SEANCE

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,  
Et résolu, à l'unanimité des membres  
du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

*Jean Paul Bernard*  
**JEAN-PAUL BERNARD**

**LE SECRETAIRE TRESORIER**

*Marc Belanger*  
**MARC BELANGER**

### **MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD**

Le 02 octobre 2000 à 20:00 heures à l'Hôtel de  
Ville de Saint-Victor se tient une séance  
régulière du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Victor à laquelle sont présents

Messieurs les Conseillers Alain  
Mathieu, Victor Bernard, Christian Roy, Pierre  
Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la  
Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard,  
Maire.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc  
Bélanger.

Monsieur le Maire dit une prière et souhaite la  
bienvenue à l'assistance ainsi qu'aux membres  
du Conseil.

Etait absente : Madame Jeannine Patry.

0439



## Municipalité de Saint-Victor

L'ordre du jour est lu et Monsieur le Maire en demande l'adoption.

N° de résolution  
ou annotation

163-2000

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que l'ordre du jour de la présente session est  
adopté tel que présenté.

ADOPTE

164-2000

### ADOPTION DU DERNIER PROCES VERBAL

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Monsieur Alain Mathieu,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière du  
05 septembre 2000 est adopté tel que présenté.

ADOPTE

165-2000

### DEMANDE D'APPUI - CHBE

CONSIDÉRANT les principes directeurs retenus par la  
régie régionale dans son plan de consolidation de la  
région Chaudière-Appalaches pour l'organisation des  
services, en garantissant des services continus et  
accessibles le plus près possible du milieu de vie de la  
population;

CONSIDÉRANT que l'accessibilité et la qualité des  
services dont la continuité des soins fait partie  
intégrante constituent des attentes de notre population;

CONSIDÉRANT que le Centre hospitalier Beauce-Etchemin  
(CHBE) est le seul établissement dispensant des soins et  
services de courte durée en santé physique et en santé  
mentale sur le territoire de Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT la difficulté actuelle pour le CHBE de  
recruter des médecins afin de combler ses besoins en  
effectifs médicaux;

CONSIDÉRANT la surcharge de travail aux équipes  
médicales en place conséquente à la situation;